

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE



MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

Lettre Circulaire N° 036-19/MINSANTE/CAB du 15 MARS 2019

Relative à l'utilisation de la dotation allouée sur le Budget 2019 de l'Etat aux Formations Sanitaires à la base pour le recrutement local d'un personnel de santé temporaire.

LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

A

Mesdames et Messieurs :

- les Gouverneurs de Région ;
- les Préfets ;
- les Sous-préfets ;
- les Délégués Régionaux de la Santé Publique ;
- les Chefs de Postes Comptables du Trésor ;
- les Chefs de Service de Santé de District ;
- les Directeurs d'Hôpitaux de District ;
- les Médecins-chefs de Centres Médicaux d'Arrondissement ;
- les Responsables de Centres de Santé Intégrés.

Sup. / SESP / SOSP
SG / SGIP
base
diffusion

DIKANDA Pierre Charles

Il me plaît de vous indiquer que l'utilisation de la dotation spéciale allouée sur Hautes Instructions du Chef de l'Etat aux diverses structures de santé citées ci-dessus et placées sous votre autorité en vue du recrutement local de personnels saisonniers et occasionnels dans les Formations Sanitaires à la base sera organisée par un Arrêté de Monsieur le Premier Ministre Chef du Gouvernement, arrêté en préparation et dont copie vous sera promptement adressée.

En conséquence, vous êtes priés d'attendre la publication du guide ainsi annoncé pour mouvementer la dotation spéciale susvisée dans le respect scrupuleux de la procédure qui y sera édictée.

J'attache du prix à la stricte observance des dispositions de la présente Lettre-Circulaire.

Ampliations :

- CAB/MINSANTE/SESP ;
- SG/MINSANTE ;
- IGSA ;
- DRH ;
- DRFP ;
- Intéressés ;
- Chrono/Archives.



Dr. Maniouda Malachie